

COMMUNE D'ENGES
Conseil général extraordinaire

Procès-verbal de la séance du Mardi 17 mai 2016
à 20h15, à la salle communale

Pierre-André Geiser,, Président du Conseil général, ouvre la séance à 20h15 en saluant les conseillers généraux, communaux et l'assistance.

Pierre-André Geiser procède au rappel de l'ordre du jour qui ne soulève pas d'objections de la part des conseillers généraux :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 8 mars 2016
3. Élection de deux conseillers/ères communaux/les
4. Rapport du Conseil communal, sur proposition du groupe de travail, au Conseil général concernant la création et le coût d'une structure d'accueil parascolaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la rénovation de la salle communale de la maison de commune
6. Communication du Conseil communal
7. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil général

1. Appel

Présents: Les conseillers généraux : P-A Geiser,, président du conseil général, Christophe Aubert, Claude Borel, Franziska Etter, Pierre-Alain Gerber,, Christophe Imbaud, Vanessa Renfer, Ernest Zaugg, Marilyn Sunier
Philippe Aubert arrive avec quelques minutes de retard.

Excusés: Les conseillers généraux : Thierry Adatte

Présents: Les conseillers communaux : Heinz Etter, Claude Gisiger et Jean-Michel Simonet.
L'administratrice communale : Daniela Catalano.

2. Procès-verbal de la séance du 8 mars 2016

C. Gisiger souhaite apporter une précision en page 4, en fin du 3^{ème} paragraphe, il fallait lire " la somme de 95'000 y compris une réserve conjoncturelle de 900'000.-".

P-A Geiser remercie C. Gisiger pour cette correction et demande si il y a d'autres remarques concernant le PV.

Le PV ne suscitant plus de remarque de la part des membres du CG et du CC, il est approuvé à l'unanimité, avec la modification.

3. Élection de deux conseillers/ères communaux/les

En l'absence de candidat déclaré, le CC continuera à fonctionner à 3.

4. Rapport du Conseil communal, sur proposition du groupe de travail, au Conseil général concernant la création et le coût d'une structure d'accueil parascolaire

P-A Geiser précise qu'un rapport très complet a été soumis et le met en discussion.

H. Etter tient à rappeler les grandes lignes de l'historique de la structure d'accueil. Le CC a travaillé avec un groupe de travail sur un projet de structure d'accueil et cela devait se finaliser avec une structure privée qui malheureusement, tout juste avant l'envoi des documents pour le Conseil général, s'est retiré. Raison pour laquelle le Conseil a été reporté à ce jour. Entre-temps, un nouveau concept a été mis sur pied avec la commune de Cornaux se qui permettra d'avoir une structure communale sans intervenants privés. Ce qui est un avantage en vue de la votation du 5 juin et la probable fusion des communes au 1^{er} janvier 2017. Des négociations sont d'ailleurs d'ores et déjà faites pour englober la structure de Lignièrès, ce qui permettra d'avoir des synergies et d'avoir une meilleure couverture.

En ce qui concerne les chiffres, les chiffres ont été repris par rapport à une structure privée bien que la structure communale devrait voir les coûts à la baisse pour la commune. Une dernière précision, il faut d'abord voter le concept de la structure d'accueil et l'arrêté du contrat avec la commune de Cornaux et ensuite, le crédit supplémentaire pour financer le projet.

M. Sunier demande si la structure sera prête pour le 15 août ? H. Etter répond que oui sauf pour les 1H et 2H car pas assez d'enfants la première année mais seront intégrés à la rentrée 2017.

C. Borel aimerait souligner que le concept à l'air intéressant, porteur pour l'avenir et il aimerait adresser tous ses remerciements aux conseillers communaux et membres des associations de parents en lien avec ce dossier car cela représente beaucoup de travail.

C. Aubert demande pourquoi selon le tableau fourni, le déficit augmente ? H. Etter explique que les 100'000.- sont les coûts totaux, ce qui englobe les subventions de la Commune.

Pas d'autre question ou remarque. Lecture de l'arrêté par D. Catalano.

Pas de questions ou remarques.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la rénovation de la salle communale de la maison de commune

C. Imbaud demande si un bilan phonique et thermique a été fait, par exemple pour les fenêtres. J-M. Simonet répond que non car le sujet concerne la rénovation de la salle et non le chauffage, isolation etc... L'isolation du mur principale concerne la rénovation la partie abîmée du filet. Une solution serait de fermer totalement les espaces entre chaque lambourdes. J-M. Simonet précise que le but n'est pas de couper les sons à 100%. J-M Simonet ajoute que le point prioritaire reste la cuisine car la cuisinière est HS et aucune

ventilation existante. 2 offres ont été reçues et la solution d'une cuisine inox professionnelle a été retenue. Le plus important est donc la rénovation de la cuisine.

Lecture de l'arrêté par D. Catalano

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Communications du Conseil Communal

C. Gisiger demande si il y des suggestions pour le choix d'un(e) orateur/oratrice pour l'allocution du 1^{er} Août et si oui, de les soumettre à l'administration communale.

Egalement, selon le résultat des votations du 5 juin, la séance du 13 décembre 2016, ce sera soit une séance pour le budget 2017 soit, une séance spéciale car dernière séance du CG d'Enges.

Un dernier point concerne la commission d'urbanisme du 25 juin. Une séance devrait être organisée avant les congés d'été soit, le 2 juillet ? V. Renfer propose une fin d'après-midi en semaine afin de terminer les dossiers en cours. Une date sera fixée prochainement.

H. Etter prend la parole concernant les transports publics. En effet la ligne St Blaise – Enges - Lignièrès est menacée car le taux de couverture ne suffit plus pour obtenir les subventions fédérales (moitié des coûts). Aussi, cette ligne est vouée à disparaître. Une étude a été lancée entre les différentes communes de l'Entre-deux-lacs pour savoir si il y a un moyen pour trouver une solution pour le maintien de cette ligne. Une séance a eu lieu il y a trois semaines où les premiers résultats ont été présentés. Une solution serait d'avoir, sous réserve d'acceptation du canton, plus de bus aux heures de pointe, une liaison directe avec les trains, les collèges de St blaise et Marin ainsi que Marin Centre et Manor. Un premier projet d'horaire sera présenté lors de leur prochaine séance.

Un deuxième point est amené par H. Etter. Ce dernier et F. Etter déménagent hors de la commune à la fin de l'été (courant août). Probablement jusqu'à fin août, H. Etter assumera ses fonctions pour l'accompagnement des dossiers où il intervient. En revanche, cela implique que la relève soit assurée car pas possibilité de tourner à 2 conseillers communaux sauf dérogation.

P-A Gerber demande si les travaux de l'école sont en cours suite à la votation du crédit. H. Etter explique qu'une partie a déjà commencé mais que le plus gros est prévu pour cet été sauf salle du haut qui sera faite aux vacances d'automne.

7. Divers

C. Imbaud prend la parole afin de dénoncer l'attitude d'un automobiliste ayant forcé le barrage mis en place par la société de jeunesse lors de la Course aux œufs et ayant mis en danger le public composé de nombreux enfants, et C. Imbaud demande si des sanctions peuvent être prise à l'encontre de l'automobiliste inconscient. C. Gisiger approuve et demande que toute information soit transmise au Bureau communal. P-A

Gerber a relevé la plaque mais cette information doit être vérifiée au préalable. Le barrage était officiel et des autorisations avaient été demandées.

Ph. Aubert demande si il est possible de revernir la façade de la caserne des pompiers. J-M Simonet lui propose de demander des devis pour la rénovation totale. Ph. Aubert estime que les fenêtres et le toit sont en bon état. J-M Simonet répond que cela devra être débattu au sein du CC.

P-A Gerber demande concerne si la maison voisine des Capelli est toujours en voie de rénovation. C. Gisiger expose les différents problèmes auxquels est confronté le propriétaire, Monsieur Javet.

P-A Geiser demande s'il y a d'autres questions.

La séance est levée à 21h00.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P-A Geiser'.

P-A Geiser

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ch. Imbaud'.

Ch. Imbaud